



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 24/02/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSURANCE EMPRUNTEUR

Changez enfin d'assurance emprunteur pour économiser des milliers d'euros !

Trois ans après l'adoption du droit à la résiliation annuelle de l'ensemble des contrats [d'assurance emprunteur](#), le marché demeure outrageusement dominé par les banques qui se rendent régulièrement coupables de manœuvres pour décourager les consommateurs d'en changer. Décidée à ce que cette avancée législative permette aux emprunteurs de bénéficier effectivement de gains massifs de pouvoir d'achat, l'UFC-Que Choisir lance [un calculateur](#) pour prendre connaissance des économies réalisables en changeant d'assurance emprunteur et sa filiale la SAS Que Choisir, immatriculée à l'ORIAS¹, propose [un comparateur « assurance emprunteur »](#) pour qu'ils puissent identifier le contrat le plus adapté et un service d'aide au changement.

L'assurance emprunteur, une manne de plus de 6,5 milliards d'euros

Les consommateurs dépensent chaque année plus de 6,5 milliards d'euros de cotisations d'assurance emprunteur en couverture de leur crédit immobilier. Généralement imposée par la banque, cette garantie doit prendre en charge une partie, voire la totalité des échéances du prêt en cas de sinistre. Elle couvre le plus souvent le décès mais peut également porter sur l'invalidité ou encore la perte d'emploi.

Alors que les emprunteurs peuvent désormais choisir librement leur assurance, que ce soit lors de la souscription du prêt, ou chaque année, à la date anniversaire de leur contrat ou de leur crédit, le marché demeure trusté par les contrats bancaires² dont les tarifs sont plus élevés. En effet, l'assurance emprunteur génère une marge brute exorbitante. Ainsi, sur 100 euros de primes versées, 68 euros sont conservés par l'assureur et seulement 32 euros sont reversés aux assurés. Une telle marge est deux fois supérieure à l'assurance habitation et même trois fois plus élevée que l'assurance automobile³ !

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi rien n'effraie les banques lorsqu'il est question de décourager les consommateurs à changer de contrat. Aux pratiques strictement interdites (augmentation du taux d'intérêt du crédit immobilier, refus de renégociation externe) s'ajoutent les habituelles techniques pernicieuses (absence de réponse, demandes redondantes) qui ont pour unique objectif d'entraver la concurrence.

Faire jouer la concurrence sur l'assurance emprunteur : des milliers d'euros économisés !

Avec des taux maintenus à leur plancher, les emprunteurs doivent adopter le réflexe de négocier l'assurance proposée par la banque et/ou de la substituer par un contrat alternatif puisque son poids dans leur budget est colossal. Pour un consommateur âgé de 45 ans ayant emprunté 250 000 euros sur 20 ans⁴, l'assurance souscrite auprès du prêteur représente, en moyenne, près de 80 % du montant des intérêts (22 700 euros⁵ contre 28 600 euros) et donc un réservoir d'économies considérables !

En sollicitant la concurrence, tout en respectant les exigences de couverture de la banque, ce consommateur peut économiser plus de 11 000 euros sur l'ensemble de la durée de son crédit. Dans le détail, les gains sont massifs pour tous les profils. Ils varient de plus 6 500 euros pour un consommateur de 65 ans à environ 15 000 euros pour un emprunteur de 35 ans !

¹ La SAS Que Choisir est immatriculée à l'ORIAS en qualité de mandataire d'intermédiaire en assurance sous le n°16000685.

² Les contrats bancaires représentent 87,5 % des contrats d'après « Libre choix de l'assurance emprunteur : 8 ans après la Loi Lagarde », novembre 2018, Revue de l'ACPR.

³ La marge brute est estimée à partir du ratio sinistres / primes. En moyenne sur 100 euros de primes versées en assurance emprunteur, 68 euros sont conservés par l'assureur. Ce montant atteint 34 euros sur l'assurance habitation et 21 euros sur l'automobile. Estimations à partir des données issues de la Conférence de l'ACPR, 23 novembre 2018.

⁴ Au taux de 1,1 % sur 20 ans, soit le taux moyen constaté en janvier 2020 d'après l'Observatoire crédit logement / CSA.

⁵ Coût moyen estimé à partir des garanties demandées par les prêteurs pour une quotité totale de 100 % d'après le comparateur de la SAS Que Choisir.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 24/02/2020

TARIFS MOYENS ET ÉCONOMIES POTENTIELLES SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

PROFIL D'EMPRUNTEUR	ASSURANCE BANCAIRE	ASSURANCE ALTERNATIVE	ECONOMIE MOYENNE
25 ans	13 800 €	2 500 €	11 300 €
35 ans	18 600 €	3 500 €	15 100 €
45 ans	22 700 €	11 500 €	11 200 €
55 ans	27 100 €	17 000 €	10 100 €
65 ans	36 550 €	30 000 €	6 550 €

Source : tarifs moyens pratiqués et économies sur la durée totale du prêt. Les comparaisons portent sur des contrats différents puisque les exigences de couverture des prêteurs ne sont pas homogènes. Il s'agit toutefois du même besoin exprimé par le consommateur : obtenir auprès de sa banque un emprunt immobilier de 250 000 euros sur 20 ans.

Décidée à rendre effective la concurrence sur le marché de l'assurance emprunteur et à permettre aux consommateurs de bénéficier de gains significatifs de pouvoir d'achat, l'UFC-Que Choisir met en libre accès sur son site :

- Un [calculateur](#) pour estimer le montant des économies possibles en changeant d'assurance emprunteur et ainsi les conscientiser sur l'enjeu économique ;

Et sa filiale, la SAS Que Choisir, immatriculée à l'ORIAS comme mandataire d'intermédiaire d'assurance, propose :

- Un [comparateur indépendant](#) pour évaluer les offres disponibles et trouver le contrat le plus adapté au meilleur prix ;
- Un service d'aide au changement⁶ pour les accompagner dans leurs démarches et leur permettre d'économiser plusieurs milliers d'euros en toute sécurité.

⁶ Ce service est proposé par un courtier. En cas de changement de contrat, le courtier reversera au nom de l'internaute un montant forfaitaire de 90 euros à la SAS Que Choisir afin, notamment, de couvrir les frais d'organisation du service de comparaison qui est accessible gratuitement à tous.